



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 12 octobre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 A 20H30

Délibération N° 20231001 : MODIFICATION N°1 PLU : DELIBERATION MOTIVEE

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'engager une procédure de modification de son PLU qui sera menée avec l'appui technique des services du Sicoval.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231002 : MODIFICATION PLU – CONVENTION AVEC LE SICOVAL

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Gilbert Bonnes et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la sollicitation des services du Sicoval pour l'accompagnement de la modification du PLU,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231003 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES PRIVEES FORMANT LE PIETONNIER RELIANT L'ALLEE OLIVIER DE MAGNY A L'ALLEE DE LA GRANDE OURSE

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles formant le cheminement piétonnier,
- autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231004 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN DE 87 M² PRIS SUR LA PARCELLE CADASTREE AB 85 DE MONSIEUR AVERSENG EN BORDURE DE L'IMPASSE GOUDOULI

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB n°419 de 87 m²,
- autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231005 : ZAC DU PONT DE BOIS - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS A LA COMMUNE

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- autorise la signature de la rétrocession des espaces communs à la commune, incluant l'ensemble des voies, des espaces communs, y compris « Le Bois Joli » et précisant les engagements du Sicoval suivants :

- Travaux de réaménagement d'un exutoire du réseau pluvial,
- autorise la signature de la convention de prestation de service,
- intègre ces parcelles dans le domaine public de la commune, une fois le transfert de propriété réalisé,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- et confie le dossier à l'étude notariale de Montgiscard, Me Levy.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231006 : PROJET D'OMBRIERES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING « MOULIN ARMAND » ET SELECTION DE LA SOCIETE « OMBRIERES D'OCCITANIE »

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de la société **OMBRIERES D'OCCITANIE** pour développer, construire et exploiter les ombrières cités ici en introduction ;
- **AUTORISE** la commune à donner à bail emphytéotique une surface d'environ 3 200 m² à prendre sur le terrain cadastré section AD numéro 0208 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative de 209 KWc.

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime autorise M. le maire à signer le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document y afférent.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231007 : DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR ET RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LE RECENSEMENT (INSEE)

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer M. Souissi Coordonnateur et Mme Billot suppléante,
- d'autoriser le recrutement des vacataires selon les critères énumérés ci-dessus,
- de donner tout pouvoir à M. le maire pour signer les documents afférents à cette décision.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231008 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE ET L'ENSAT

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette délibération de partenariat entre la commune et l'ENSAT,
- d'autoriser M. le maire à signer la convention annexée.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20231009 : RENOUELEMENT ADHESION A SOLEVAL ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

↳ Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans,
- d'autoriser M. le maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- d'inscrire le montant de la cotisation sur le budget communal,
- de nommer M. Guerlou comme représentant au sein de Soleval, avec Mme Mellac en tant que suppléante.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 202310010 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMISPLEGIQUES »

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accorde une subvention de 900 € pour l'année 2023 dans le cadre de l'organisation d'un défi « Montagne ».

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 202310011 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2023.2024

↳ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime ratifie la convention et charge M. le maire de la signer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 19 octobre 2023 et elle sera publiée à compter du 19 octobre 2023.